

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montigny-le-Bretonneux, le 24 avril 2018



Plan d'action de la FFC pour la lutte contre la fraude technologique.

Le groupe de travail de la FFC avec Michel CALLOT, Président, Ludovic SYLVESTRE, Vice-Président et Jean-Christophe PERAUD, manager matériel et lutte contre la fraude technologique à l'UCI.

À l'instar de l'Union Cycliste Internationale, la Fédération Française de Cyclisme a décidé de lancer son plan d'action national et régional en faveur de la lutte contre la fraude technologique.

A cet effet, le samedi 21 avril, Michel Callot, président de la FFC, et Ludovic Sylvestre, vice-président de la FFC et Président de la Commission Route, ont réuni l'ensemble des Commissaires Techniques Régionaux de la FFC en charge de cette mission.

De cette réunion de travail, il en résulte :

- Que toutes les catégories seront concernées, des cadets aux premières catégories, sans oublier la catégorie loisir.
- Que toutes les épreuves Route, VTT, Piste, Cyclo-cross et Loisir des calendriers nationaux et régionaux seront susceptibles d'être contrôlées.
- Que cette mesure s'applique tant en métropole que dans les départements ultra-marins.

L'objectif de ce plan de lutte contre la fraude technologique, dont Laurent IDELOT sera le Référent Technique National, est la validation de la

performance de nos coureur(e)s qui investissent les podiums, quelle que soit l'épreuve.

Par le biais de cette action, la FFC entend mettre en œuvre sa grande détermination à vouloir dissuader toute personne d'utiliser ce type de procédé représentant la négation même du sport cycliste. « Nos compétitrices et compétiteurs doivent savoir qu'il peut y avoir des contrôles effectués contre la fraude technologique, et que nous les réaliserons dans toutes les catégories et sur l'ensemble du territoire national », indique, le Président de la Fédération Française, Michel Callot.

Pour ce faire, et dans l'attente de la validation des tablettes « nouvelle génération » de l'UCI, dont seront équipés les commissaires techniques dès que cela sera possible, il sera procédé au démontage des vélos, à l'arrivée des courses, sur lesquelles un contrôle sera diligenté.

Enfin, et pour rendre efficient ce plan d'action, la Fédération Française de Cyclisme a, par ailleurs, intégré, ce dispositif de lutte contre la fraude technologique dans son règlement disciplinaire.



#### A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2600 clubs affiliés et près de 120 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Site internet : [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr) / Facebook : <https://www.facebook.com/ffcofficiel>

Twitter : <http://www.twitter.com/FFCyclisme>

#### Contacts FFC :

Sylvie PASQUALIN – Responsable communication

[s.pasqualin@ffc.fr](mailto:s.pasqualin@ffc.fr) / 01 81 88 09 39

Alexis MICHEL – Chargé de communication

[a.michel@ffc.fr](mailto:a.michel@ffc.fr) / 01 81 88 09 56

#### Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny-le-Bretonneux

[www.ffc.fr](http://www.ffc.fr)

